

# NOS ENGAGEMENTS SANITAIRES POUR NAVIGUER AU GRAND AIR

Dans le cadre de notre charte sanitaire, nous nous engageons à :

## MIEUX VOUS ACCUEILLIR



1. Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19.
2. Proposer une organisation favorisant la distanciation physique sur nos points d'accueil : écrans transparents, marquages au sol, signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les clients dans les zones d'attente...
3. Mettre à votre disposition des produits désinfectants en libre-accès dans les parties communes.
4. Renforcer le nettoyage, la ventilation et la désinfection quotidienne des parties communes de nos locaux (espace accueil, sanitaires...) et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires.
5. Favoriser le paiement dématérialisé. À défaut favoriser le paiement par carte bancaire si possible sans contact et désinfecter systématiquement les terminaux de paiement.
6. Imposer ou encourager le respect des gestes barrières à nos professionnels, nos prestataires et nos pratiquants.
7. Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le COVID19 mises en place dans notre structure.

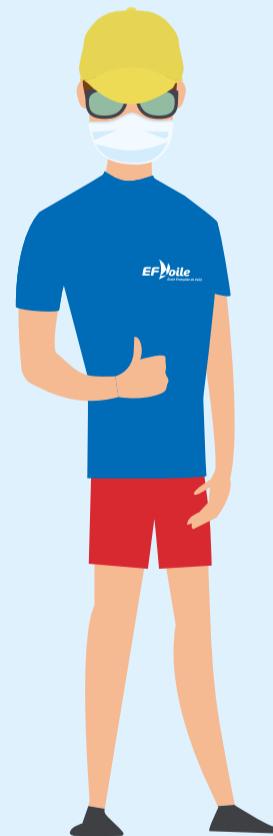


## VOUS OFFRIR LE MEILLEUR SERVICE

8. Adapter notre programme d'activités aux exigences sanitaires et aux décisions du gouvernement.
9. Renforcer le nettoyage et la désinfection quotidienne des matériels nautiques et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires. Dans la mesure du possible respecter un temps de latence d'au moins 3 heures en cas d'impossibilité de désinfection de certains matériels nautiques.

## RENFORCER VOTRE SÉCURITÉ

10. Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid-19.
11. Nommer un responsable Charte sanitaire COVID 19 au sein de notre structure.



## PROTÉGER NOS PROFESSIONNELS ET NOS SAISONNIERS

12. Proposer un équipement de protection individuel à l'ensemble de notre personnel.
13. Former notre personnel et assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion définis dans le Document Unique de prévention, et en cas de suspicion de contagion au COVID19.

#ENVIEDEMBRUNS ?